L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..... $10 } payable d'avance.
Six mois pour nos voisins, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 16 MARS 1841.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.

Nous nous sommes dans l'état le plus pitoyable. Celles qu'on nous pas pavées, et c'est le plus grand nombre dans les deux municipalités d'en bas, sont des fondrières inabordables et celles qui sont ou pour parler plus exactement celles qui ont été pavées ont tellement souffert pendant l'hiver extraordinairement pluvieux qui vient de finir, que leur état n'est guère meilleur. Le pavage général de nos rues devient donc une mesure d'urgence et de salubrité publique, surtout aux approches de 1842. Mais la dépense que ce pavage doit occasionner est tellement considérable qu'il est bien à craindre qu'on ne borne aux réparations des rues déjà pavées.

Quoiqu'il en soit, nous croyons devoir recommander à l'attention éclairé du conseil général une mesure qui aurait pour résultat de maintenir beaucoup plus longtemps nos rues en bon état, qui, par conséquent, serait favorable au trésor et qui de plus n'exigerait aucune dépense de la part de la corporation. Il s'agirait tout simplement d'obliger les propriétaires de charrettes à donner à leurs roues une largeur déterminée (un demi pied ou neuf pouces par exemple), assez grande pour ménager le pavé. On sait que plus les roues des charrettes sont étroites, à poids égal, plus facilement elles pénètrent dans le pavé des rues, le divisent et le détériorent.

Les charrettes qui sont généralement employées en ville, ont 1 a roues petites et étroites et portent cependant de très lourdes charges : il en résulte naturellement que le meilleur pavé est rapidement broyé et détruit; tandis que si les roues avaient assez de diamètre du moins la largeur convenable, le pavé se conserverait infiniment mieux et les frais d'entretien étant beaucoup moindres, la corporation pourrait s'occuper plus tôt du pavage des rues qui attendent depuis si longtemps cette amélioration.

Nous espérons donc que le Conseil prendra en considération un sujet dont l'importance est beaucoup plus grande qu'elle ne le paraît au premier abord et qu'il obligera les propriétaires de charrettes à faire construire leurs roues d'après les dimensions qui concilient leurs intérêts et ceux de toute la population intéressée à voir ses rues en bon état.

On nous assure que la cause de l'interruption des malles depuis quelques jours est l'entière inondation du pays au-delà de Montgomery, inondation causée par les grandes pluies qui sont tombées dernièrement. Il serait possible alors que nous fussions encore quelque temps sans recevoir de nouvelles par la voie directe. Espérons qu'elles viendront par celle du fleuve.

STEAMER.

Le correspondant de Washington du *New York Star* dit "qu'une proposition est faite au gouvernement de la part d'une riche maison de commerce, de faire construire quatre grande steamers de 2500 tonneaux chacun, pour être employés dans la navigation entre New York et Liverpool, à la condition d'être chargés de transporter les malles pour une somme déterminée pendant dix ans. Si dans l'intervalle la guerre avait lieu avec l'Angleterre ou avec une autre puissance le gouvernement achèterait ces steamers à un prix convenu entre les parties. Mais ces bateaux à vapeur devraient être bâtis en tout comme des bâtimens de guerre et pouvoir porter 1500 à 2000 tonneaux de fret avec 200 passagers. On pense qu'ils feront la traversée de New York à Liverpool en 10 jours."

GRANDES NOUVELLES!!!

GUERRE EUROPEENNE — REVOLUTIONS. — TREMBLEMENTS DE TERRE.

Le calme de mort qui depuis un mois semblait peser sur le monde politique, vient d'être rompu comme par un coup de tonnerre et en six jours il a subi plus de commotions violentes qu'il n'en reçoit d'habitude dans toute une année. Les événemens qui se sont précipités les uns sur les autres durant cette courte période sont tellement extraordinaires, tellement en dehors de toutes les prévisions humaines, qu'ils nous ont jeté dans un trouble profond et que nous aurons peut-être bien de la peine à en donner un sommaire à peu près raisonnable Commençons toujours et tâchons d'arriver jusqu'au bout sans encombre.

On s'étonnait dans les dernières nouvelles que le fils de Méhémet Ali, Ibrahim Pacha, qui devait avoir quitté la Syrie depuis près de deux mois, y fut encore au commencement de janvier. Cet intrépide général n'y séjournait pas sans cause et c'est lui qui vient en quelque sorte de mettre le feu à la mine immense dont les ramifications ont bouleversé tout l'ancien monde. Ibrahim qu'on croyait sans ressources, Ibrahim qu'on croyait vaincu, a su rassembler autour de lui près de soixante mille hommes de vaillantes troupes et à la tête de cette armée qu'il animait, prenant à revers la côte de la Syrie, il a emporté en moins de dix jours St. Jean d'Acre, Sidon, Beyrout, toutes les villes dont les troupes anglaises et autrichiennes s'étaient emparées; il a battu ces troupes en quatre rencontres différentes; il les a forcées de se remparquer à la hâte, en abandonnant leurs magasins, leurs bagages, leur artillerie, et après ces glorieux succès qui rendent la Syrie à son père, il a proclamé à la tête de son armée victorieuse l'indépendance de la Syrie et de l'Egypte, qui vont former l'Empire Arabe, rêvé naguères par Méhémet Ali. Ibrahim Pacha s'est mis ensuite en marche immédiatement pour envahir l'Asie mineure.

Cette triomphante nouvelle, arrivée à Paris, le 3 Février dans la matinée, a excité un incroyable enthousiasme. La garde nationale a pris spontanément les armes et s'est rendue au Champ de Mars; toute la division s'est réunie aux soldats citoyens, avec lesquels elle a fraternisé : une innombrable population est accourue aussi; et là, au milieu de l'ivresse générale, la *Marseillaise* et le *Chant du départ* ont été entonnés par un formidable chœur de cinq cent mille voix. Pendant cette manifestation des sentiments populaires, le chateau des Tuileries qui n'était guère rassuré, se recommandait à tous les saints et surtout à M. Gabriel de Lessert, logeant de la rue de Jérusalem. Mais toutes les mesures de la police ne pouvaient rien pour conjurer l'orage; et les transes de la famille royale étirent augmenter singulièrement quand elles virent défiler dans l'avenue des Champs Elisées, sur la place de la Concorde et dans les vastes allées des Tuileries, les quatre vingt dix mille hommes qui composent la garde nationale et les cent vingt mille hommes de garnison qui se trouvent à Paris par précaution. Mais quels a dû être l'étonnement des Augustes Personnages lorsqu'ils ont vu paraître devant eux les chefs des deux Etats major, demandant au nom de leurs camarades, au nom de toute l'armée, au nom de toute la population, que la France prit enfin partie dans la grande querelle Européenne et qu'elle ne laissât pas accabler Méhémet Ali et surtout Ibrahim Pacha dont la valeur vient de rétablir si glorieusement la prépondérance Egyptienne. Louis Philippe, sans doute dans un premier moment d'humeur et de mécontentement, a répondu très vivement aux députés de la garde nationale et de la garnison : " Je ne veux de la guerre pour rien et pour personne, vous êtes fou ne m'en demandez; vous ne l'aurez pas, je n'en veux pas! "

L'indignation qu'a soulevée cette réponse lorsqu'elle a été rapportée à l'immense rassemblement qui se pressait autour des Tuileries est impossible à décrire. Les cris : " à bas les traitres! à bas les lâches! " éclataient de toutes parts; quelques voix crièrent: " à bas Louis Philippe ", et à prise ces mots eurent lieu *été prédicés*, qu'ils se propagèrent avec la rapidité de la foudre au milieu de la multitude qui se pressait autour des Tuileries. Les généraux, les députés qui étaient accourus en assez grand nombre et parmi lesquels on distinguait MM. Thiers et Odilon Barrot, quelques pairs de France qui s'étaient réveillés au milieu de l'excitation générale se formant aussitôt en conseil dans la grande allée des Tuileries; en quelques minutes ils prennent un parti : "La déchéance de Louis Philippe est proclamée; ce prince sera jusqu'à nouvel *ordre* gardé prisonnier aux Tuileries; un gouvernement provisoire est installé; M. Odilon Barrot et M. Thiers en sont les principaux membres, le premier aura les affaires de l'intérieur et le second la direction suprême de celles de l'extérieur. Les mesures sont prises immédiatement pour mettre à exécution les résolutions de cette convention improvisée, et à trois heures la révolution qui renverse une dynastie, détrône un système politique et démocratise la France, est accomplie sans effusion de sang et avec une unanimité sans exemple. Jamais Paris ne présenta un aspect aussi animé et aussi joyeux que dans le soirée de cette mémorable journée du 3 février.

Tous les citoyens semblaient fous d'allégresse; on s'embrassait dans les rues; on se félicitait; on ne distinguait une triomphante satisfaction que la France allait reprendre enfin le rang qu'elle doit occuper comme puissance Européenne; on parlait de gloire, de triomphe, on s'écriait qu'on allait revoir aux beaux jours de l'empire!

Une observation qui n'est pas sans importance pour l'intelligence d'une révolution si soudaine et si vive, c'est que le peuple a été complètement étranger à l'événement qui vient de s'accomplir. Il n'a pas eu un seul grain de plomb; le sabre est resté au fourreau, et l'on a vu des hommes du peuple, des ouvriers, des artisans, qui étaient accourus armés de fusils, de pistolets, de sabres, de haches, de piques, les déposer en entrant dans la cour des Tuileries, et se mêler aux gardes nationaux et aux soldats sans conserver aucune arme offensive. Ce désarmement spontané de la part du peuple, cette confiance qu'il a montrée dans la garde nationale et dans l'armée, sont des faits d'une haute importance, qui prouvent que le peuple n'a pas voulu la révolution qui vient de s'accomplir, qu'il n'a pas voulu renverser la dynastie de Juillet, et qu'il a été entraîné par un mouvement qui lui était étranger.

Le gouvernement provisoire n'est mis en le champ à la hauteur des désirs de ceux qui l'ont créé; il déploie une inconcevable activité; des ambassadeurs extraordinaires sont partis pour les cours de Londres, de Berlin, de St. Pétersbourg et de Vienne; un secrétaire d'ambassade a été expédié à Constantinople et un envoyé se rend à Alexandrie auprès de vice-roi d'Egypte. Les ambassadeurs sont chargés de demander la reconnaissance de Méhémet-Ali, comme Sultan des Arabes; celui d'Angleterre a la mission spéciale de déclarer à lord Palmerston qu'il ait à retirer la flotte anglaise de la Méditerranée, sinon la flotte française l'en fera sortir; celui de Russie doit faire au Czar les propositions d'alliance les plus avantageuses; ceux de Prusse et d'Autriche prendront aussi une attitude impérieuse. Le Sultan recevra l'ordre de céder la Syrie à Méhémet Ali, s'il ne veut pas se voir enlever encore l'Asie mineure et de renoncer en outre à toute suzeraineté sur le Pacha qui s'élève au rang de Sultan; enfin la France fait dire à Méhémet Ali qu'il peut désormais compter sur elle, que cinquante mille hommes vont se joindre aux troupes de son fils, et qu'elle compte sur lui pour expulser les Anglais de toute la Méditerranée dont elle et lui doivent rester les seuls maîtres.

Ces déclarations sont appuyées par de rigoureuses démonstrations : soixante mille hommes qui vont être soutenus par un corps d'une force presque double, sont prêts à envahir le Luxembourg; quatre-vingt mille hommes attendent aux environs de Strasbourg le moment de franchir le Rhin, pour se jeter sur le Danube, et cent cinquante mille hommes se rassemblent aux pieds des Alpes, tandis qu'une armée d'observation se forme déjà le long des Pyrénées. La France veut attaquer la Prusse chez elle, *maintenir* la Confédération-Germanique dans l'inaction en paralysant les forces de l'Autriche dans le Wurtzberg et frapper en même tems cette puissance en soulevant l'Italie. On assure que M. Thiers est tout prêt à recommencer sur l'Adige les merveilleuses campagnes qui font de Bonaparte le premier général des temps anciens et modernes.

L'attitude prise par la France, la soudaineté, la décision de ses mesures ont frappé l'Europe de stupeur. L'Angleterre commence à craindre pour sa gloire récente et pour sa puissance compromise; on ne sait pas encore ce que disent la Prusse et l'Autriche; mais on croit que la Russie est toute disposée à se rallier au nouveau gouvernement Français. N'a-t-elle pas en effet ainsi une admirable occasion de tuer la domination de l'Angleterre dans l'Inde, tandisque cette puissance sera tenue en échec par une guerre Européenne! On ne saurait en vérité prévoir les prodigieux bouleversements qui vont être la suite des victoires d'Ibrahim Pacha, et surtout du réveil de la France révolutionnaire et conquérante.

Si l'ancien monde est en proie aux révolutions politiques, notre continent de son côté est vigoureusement secoué par les révolutions physique. La chûte du Niagara récemment annoncée par quelques journaux, n'était que le prélude d'une catastrophe plus étrange encore. Un tremblement de terre a fait des cinq grande face une vaste mer intérieure, et le niveau des eux s'est tellement élevé qu'elles menacent d'envahir une partie du Canada et quelques Etats de l'Union. La St. Laurent est devenu un véritable bras de mer dont les flots viennent baigner les montagnes du Vermont et de Maine ; le St. John a fait comme le St. Laurent et toute la vallée de ce fleuve est désormais un détroit profond qui sépare le Maine du New-Brunswick. La nature s'est donc chargée elle-même de donner à la question des frontières une solution demandée depuis bien longtems. Nous sommes désormais séparés des voisins jaloux qui voulaient empiéter sur notre territoire et nous n'aurons plus à nous inquiéter de leurs ambitieuses prétentions. Il faut nous féliciter de n'avoir acheté cet immense avantage que par la perte de quelques heures d'un terrain inculte où se répandaient ça et là quelques chaumières. Personne n'a péri.

P. S. Si par hazard quelqu'un s'étonnait que nous fussions les seuls à publier ce matin les nouvelles qui précèdent, nous apprendrions à nos lecteurs que nous les devons à la parfaite obligeance du directeur de la Compagnie anonyme qui vient d'établir entre notre ville et New-York, une ligne de télégraphe electromagnetique. Ce directeur ne parlant absolument que le Français, a voulu favoriser exclusivement le seul journal qui paraisse ce matin en cette langue. Nous avons si scrupuleusement *respecté* sa volonté que nous n'avons pas même fait part de tout ceci à notre coté anglais.

THEATRE D'ORLEANS.

Ce théatre nous donne ce soir une première représentation qui est destinée, nous le croyons, à un véritable succès. *Zanetta* est un opéra de M. Auber, toujours si bien accueilli ici; le principal rôle a été écrit pour Mme. Damoreau; n'est-ce pas dire qu'il est parfaitement dans les moyens de notre prima donna? N'est-ce pas dire que Melle. Calvé y sera charmante! Un autre rôle de femme chanté par Mme. Bamberger, renferme, dit on, des choses fort élégantes et qui feront grand plaisir. Il y a donc là les élémens d'une complette réussite et la promesse d'une agréable soirée.

MELLE. ELSSLER—A chaque nouvelle apparition de cette ravissante danseuse, on l'apprécie mieux, on l'applaudit avec plus de vivacité; dimanche l'enthousiasme s'est manifesté fort énergiquement; il en sera certainement de même ce soir. Melle. Fanny Elssler joue *Nathalie* et danse la *Cachucha*.

MME. FITZ WILLIAM.—Le public ne peut pas se lasser du plaisir de voir, d'applaudir cette comédienne si *drôle*, si vive, si spirituelle; aussi le Théâtre *de la rue Poydras*, s'est-il arrangé pour lui faire contracter un nouvel engagement. Cet engagement n'a que le tort d'être trop court : On n'a plus que deux soirées à applaudir Mme. Fitz William.

Nous prévenons ceux de messieurs les éditeurs des journaux de la campagne qui ont pris l'habitude de copier nos articles et notre correspondance sans en donner crédit, que nous croserons de leur envoyer l'Abeille à ils continuent à en agir ainsi.

"Nous venons d'apprendre à l'instant que le malheureux Italien qui fut arrêté il y a quelques tems, vous connue d'être l'assassin Sackett, du Natchitoches, et dont nous avions annoncé dans notre dernier numéro la mise en liberté, est encore détenu sous la même prévention.

Nous devons à l'obligeance de M. C. A. Chopin, la connaissance de l'arrestation du assassin Sackett, au moment de s'embarquer sur l'embarquer sur une goélette au Texas. Il a été mis aux fers dans la prison de Natchitoches, et son procès va commencer. Samuel P. Sackett est créole de cet endroit et n'a nulle ressemblance avec le malheureux qui expie dans la prison de notre ville le désagrément d'avoir du rapport avec un signalement donné et être pauvre. Espérons que cette fois il sera mis en liberté." (*Gazette de l'Etat Rouge*)

VARIETÉS.

HENRY MONDEUX.

On se souvient encore de ce jeune père sicilien, doué d'une si remarquable faculté pour les mathématique, et qui, il y a trois ans, excita l'étonnement de l'Academie des sciences; voici venir un autre enfant qui est doué de ces mêmes facultés à un degré éminent, et dont l'humble appelé nom paraîtra bientôt à être l'émule du Vito Mangiamelle, mais à occuper un jour une place distinguée dans le monde scientifique. Celui-là, ne en France, doit davantage encore nous intéresser.

Henri Mondeux est fils d'un pauvre fagoteur de Neuvy-le-Roi, commune située à peu de distance de Tours, et des Catherine Ruthaero, femme de peine de la même commune. Henry fut employé à garder les troupeaux. Giotto, dans la même situation, dessinait ses chèvres sur le sable; Henry assemblait de petits cailloux à l'aide desquels il composait et décomposait les nombres. Il était donc pressenti à l'école des mathématiques pour le jeune berger? La même voix qui lui avait parlé peinture à Giotto, géométrie à Pascal, astronomie à Descartes, sculpture à Fovatier.

Opérant par la seule force de sa mémoire, Henri Mondeux s'amusait à traduire en heures, en minutes, tous les nombres et en tierces l'âge que les personnes qui accusaient, et ces petits calculs l'occupaient de légers bénéfices. Plus tard on lui posa des problèmes que les savans campagnards savent tous par cœur et qui font à peu près tout leur bagage mathématique. En peu de temps Henri les surpasse et compose à son tour de petits problèmes avec lesquels il se plaisait à embarrasser les autres.

Le bruit de son savoir se répandit bientôt dans la contrée, et quelques personnes essayèrent de lui sujets à faire; mais l'esprit de l'enfant tout entier au calcul ne pouvait appliquer son attention à d'autres sujets.

A sept ans Henri n'avait plus de mère, et par suite des événemens qui suivirent cette perte, il quitta Neuvy-le Roi pour venir habiter la *vallée*, nom que l'on donne aux vastes prairies situées entre le Cher et la Loire. La cabane de son père était adossée au coteau qui domine la plaine, sur la rive droite du Cher, près du Château de la Bourdaisière et non loin du bourg de Mont-Louis. Il eut à coup d'établir sa réputation de *grand calculateur* dans sa nouvelle patrie. Il y réussit; mais malheureusement il y joignit celle de mauvais sujet, et plus tard celle de petit sorcier.

C'est que Henri avait une belle-mère un peu dure, et c'est pour échapper aux châtimens qu'il savait prévoir, il fuyait souvent le toit paternel. Une pauvre femme folle le recueillait et lui fournissait le jour quelque nourriture et la nuit un peu de paille pour se reposer.

Il y a dans les environs de Mont-Louis de nombreuses maisons de campagne; Henri, dont les dispositions étaient connues, y était souvent appelé les jours de fête pour amuser la société; on le renvoyait ensuite à ses vaches avec quelques pièces de monnaie.

Un frère aîné de Henri qui dans son enfance avait eu la même faculté que lui, craignant pour son jeune frère les conséquences de cette vie vagabonde, le plaça comme berger dans une ferme aux environs de Tours, avec un traitement de *trois mines de seigle*, un *pain noir et un peu d'eil* quelquefois. Ce fut là que les circonstances devaient révéler enfin sa merveilleuse organisation.

Un jour le petit pâtre perdit un des petits objets qui lui servaient dans son rude métier. L'objet valait dix centimes: mais son chagrin n'en était pas moins grand, car ses appointemens ne pouvaient suffire de longtemps à réparer cette perte. Il suivait donc en pleurant son troupeau. Des dames le rencontrent, le questionnent et s'efforcent de le consoler.

—Oh! mesdames, dit-il, si je savais aussi bien deviner que calculer, je ne chercherais pas longtemps ce que j'ai perdu.

—Tu calcules donc bien mon enfant? lui dit l'une d'elles.

—Oui, madame, répondit Henri en s'essuyant les yeux. Tenez, dites-moi votre âge en années et je vous le dirai tout de suite en secondes.

La question était un peu industrielle, mais enfin on ne se fit point prier; on apprit 19 ans. Henri répondit aussitôt:

Vous avez 599,868,000 secondes.

Cette dernière aventure parvint jusqu'à nous. Le nombre nous en fut apporté, nous vérifiâmes le calcul; l'enfant n'avait pas fait erreur d'une seconde. Nous résolûmes de voir le petit pâtre de la Touraine et de lui ouvrir la carrière des sciences.

Ce n'est qu'après un mois de recherches que nous parvînmes à le découvrir. Il était dans l'attitude d'un homme qui pense profondément, appuyé sur son bâton et les yeux levés au ciel. L'expression de sa physionomie, ordinairement vive, tout en lui nous fit croire avons deviné qu'il était l'enfant que nous cherchions avant même qu'il n'eut adressé la parole. Aussi, quand, nous voyant près de lui, il nous demanda quelle heure il était, nous lui répondîmes:—Il est la moitié de tierce des trois quarts de douze heures.—Oh! monsieur, je vous dirais bien qu'il le heure il est, répliqua l'enfant; tenez, il est une heure et demie.

Cette réponse, qui ne s'était pas fait attendre une minute, était juste, et ce qu'il y a d'incroyable, c'est qu'il n'avait pas la plus légère connaissance des fractions. Nous lui proposâmes de lui faire apprendre à lire, à écrire et à compter. Henri accepta et eut le courage de faire, chaque soir, quoique nu-pieds et à peine couvert de haillons, dans le temps le plus rigoureux de l'hiver, près d'une lieue, pour venir s'asseoir sur les bancs de l'école. Enfin, la nuit on le garder les troupeaux étant passée, le fermier qui l'occupait le congédia, en disant que ses progrès en arithmétique avaient justifié nos espérances, nous remîmes alors de le recueillir tout à fait et de ne rien négliger pour son éducation.

Sous le rapport des études mathématiques, notre tâche était facile. Henri devinait ce qu'on voulait lui expliquer. Il marchait presque seul, à pas de géant dans cette science, tantôt par des routes déjà frayées, tantôt par des sentiers qui nous étaient inconnus.— Nous nous bornâmes donc à le diriger ou à le suivre pas à pas, selon la circonstance. Quant à lui, il était toujours les formules que nous lui donnions à résoudre et les recueillait avec soin. De cette manière nous avons vu son intelligence grandir chaque jour, se créer des méthodes sûres pour des opérations que dans le principe il ne faisait qu'en tâtonnant, et devenir quelques mois l'émule du jeune mathématicien de la Sicile.

Mais Henri Mondeux n'est pas seulement un calculateur, il est vraiment mathématicien. Ainsi quelques jours avant d'être présenté par nous à l'Institut, il trouva une formule pour la divisibilité par 7. Le lendemain il créait une formule aussi simple qu'ingénieuse pour la divisibilité par 13, et le jour suivant il simplifiait la formule que je lui avais enseignée pour faire la somme des quatrièmes puissances. Nous pourrions multiplier à l'infini ces exemples.

Mais si notre tâche a été facile pour l'enseignement des mathématiques, il n'en a pas été de même pour les autres branches de l'instruction. Il lui a fallu 18 mois d'études pour lire couramment et acquérir une écriture lisible. Il est vrai de dire que les leçons de lecture et d'écriture ne lui ont jamais été accordées que comme récompense de sa bonne conduite, et que par malheur, durant la première année, il n'en a pas reçu une que très peu. Habitué dans son enfance à la vie libre et aventureuse des pâtres, Henri se soumettait aussi difficilement à la discipline d'une maison d'éducation qu'une règles de la vie sociale.

Henri Mondeux a une figure d'une belle expression. Son front est large et saillant; ses yeux sont grands et d'une éclat efrayant; sa taille est d'une noblesse inexplicable; ses lèvres sont fines et toujours contractées; les arcades sourcilières sont proéminentes, et son crâne, très développé, offre une belle étude, au témoignage de la Société Phrenologique de Paris, qui vient de choisir pour son président le savant docteur Fossati, ainsi que nous l'apprenons à l'instant. On croit les phrénologistes, l'étude de la géométrie du dessin, de la musique, lui serait aussi facile que celle des mathématiques.

Ce qu'il y a de singulier pourtant chez cet enfant, c'est que cette prodigieuse mémoire de nombres soit le seul vestige de génie qu'il ait donné des marques jusqu'à présent. Ainsi il reconnait à peine les personnes qu'il voit tous les jours. Dans une école de 50 élèves où il a passé deux ans, il ne savait pas le nom de 10 de ses camarades et il ne se rappelle ni le nom ni l'adresse d'aucune des deux qu'il a visitée. Cependant nous devons dire que depuis quelque temps, soit que les voyages et les petites considérations qu'il a déjà acquises détournent son esprit de sa préoccupation favorite, soit que ses facultés se développent sans que la première perde rien de sa force.

Maintenant, dans quelques mois, Henri aux autres enfans doués des mêmes facultés, nous lui trouverons avec chacun d'eux quelque point de ressemblance. Comme Jedidiah Buxton il n'aime que le calcul et s'ennuie partout où il ne peut calculer; comme Pierre Amuch, le pâtre du Tyrol, il opère sans le secours de la plume et il voit tous ses nombres comme ils existaient écrits devant lui. Enfin, comme les extraordinaires des études d'Henri et de Vito n'ont pas jusqu'à présent d'aucune utilité pour la science, c'est que se ne doute on a entravé la marche de leur intelligence, en voulant substituer nos procédés aux leurs et leur donnant enfin l'instruction commune et sans aucune précaution. Si pour le jeune Henri nous eussions suivi les méthodes ordinaires, peut-être cette faculté précieuse se serait-elle éteinte en lui comme chez les enfans que nous venons de citer, comme aussi chez son frère aîné. Et d'ailleurs à ces exemples de stérilité, nous pourrions opposer celui de Pascal, Monge et Poisson, qui tous ont fait faire de grands pas à la science.

Henri n'a que 14 ans, et par la seule force de son intelligence, il a pour ainsi dire deviné la science des nombres. Un pareil phénomène est digne sans contredit de l'attention du gouvernement. Il est orphelin, sans fortune; la patrie, qui il peut honorer un jour comme savant, ne doit-elle pas lui tenir lieu de mère?

EMILE JACOBY.

☞ L'attention des spéculateurs et des personnes qui doivent faire des placements avantageux, est particulièrement appelée sur la vente des trop jetés fonc être abandonnés par Buchanan, Hagan & Cie, à leurs créanciers, qui aura lieu aujourd'hui à l'Arcade Banks, à midi. 16 mars.

DÉCÉDÉ le 14 mars, dans la paroisse Jefferson, CHARLES JOSEPH AMÉDÉE GARDANNE, âgé d'dans, natif de Salles Font, département du Var [France], excapitaine de 1ere regiment des chasseurs à cheval de la Garde Royale Amédée Gardanne, lieutenant général sous l'empire.
16 mars

LISTE MARITIME.

POUR DE LA NOUVELLE-ORLEANS

ARRIVÉE

Navire Archer, Marston, Philadelphie, J. D. Denegre
" Navigator, Bridge, Liverpool, " & J. P. Whitney
Barque Mary Frazier, Eldridge, Boston, J. A. Merritt
Goelette Henry, Auld, Matagorda, W. Farmer
" Wolf Islands, Bonamy, Tobacco, M. Garcia
" Export, Gardner, Bois Vermillion capt.

EXPEDIÉS.

Bateau de remorque Phœnix, Annable, des passes
Bateau de remorque Hudson, Souris, des passes.
Navire Bureau, Drew, 22 jours de Baton.
Barque Niagara, Gray, de Boston.
Brick G. a Morson, Bywater, de Kingston.
Goelette Albert Vinal, Budleton, Matagorda.
Idem site September, Holmes, de la Baie Montego.
Goelette Volta, Hopkins, de savannah.
Steamer El. Shipper, Russel, Lewisville.
" Fel cruse, Jordan du Boyou Sara.
" Morna, Caldwell, du Ouachita.
" Vicksburg, Lee, de Vicksburg.
" Victoria Kinman, de Batesville.
" Robt Fulton, Kinney du Bayou Sara.
" Maid of Arkansas, Merrill, de Vicksburg.
" Baton Rouge, Benham, de Vicksburg.
Cumanche, Sneed, de Williams' Landing.

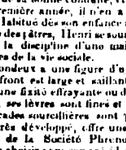

LEGION DE LA LOUISIANE.

L'ordre d'invitation pour les exercices funèbres qui doit être célébré à la mémoire de Napoléon, ayant officiellement invité les officiers de la Légion à assister à cette cérémonie qui doit avoir lieu samedi prochain, 20 du courant, dans la chapelle de cette ville, les membres composant cette digne Légion sont invités à prendre les armes le jour ci-dessus désigné à sept heures du matin, la cérémonie devant avoir lieu à huit heures précises, ou elle se réunira par ordre d'armes sous le commandé maint du Colonel Cavellier.

Le Brigadier General,
[Signé] P. RELF.

16 mars — Commandant le Brigade de la Louisiane.

CYCLONE.—Le steamer AMBASSADOR, partira de Pavillon, à la rue Poydras, à jourd'hui matin de 16 mars, à 11 heures A. M. pour Lake Neuville et l'intermédi. Les passagers sont priés d'être à bord à cette heure.

16 ma 2 E. R. LAWRENCE,
9, Nouvelle Levée

Le public est prévenu que deux tons chapeaux décrits, à prix très réduits, par l'acte de vente à M. Bernard Soulet, qui avait été attiré dans un guet-à-pens par un nommé Henri Lobbens, M. Balthazard Soulet, qui ne les a soustraits que pour se garantir contre les menaces qu'il croyait venir la publie qu'il ne les paiera pas. Il engage les personnes à agir de même pour ne pas se faire un tort de ses effets, et à faire arrêter le ou les personnes qui pourraient les leur offrir.

Les bons sont conçus ainsi qu'une suit :
Bon pour trois mille piastres en numéraire comptant.
Signé BALTHAZARD SAULET
Bon pour deux cents piastres en valeur reçue comptant.
BALTHAZARD SAULET.

Ces bons ne sont pas datés de la main de M. Balthazard Saulet.

16 mars—3t.

A VENDRE à des prix de factures, et pour clore diverses consignations.

Vins fins et ordinaires de Bordeaux en barriques : 50 demi barriques de vin blanc, 50 la riques vin de Marseilles des marques de Bedford et Baudit, vin de Bordeaux rouge et blanc, vin muscat en caisses, vin de Xerès, madère et malaga en barils, eau de vie vieille de cognac, eau de vie de Bordeaux &c. genièvre en demi et quarts, huile à pipes, genièvre de Hollande, 50 caisses absynthe de la marque de Gravajol Brunston et Co, 50 caisses absinthe ordinaire; kirsch, noisette de Bourgogne, curaçoa en demi et quarts, fruits à l'eau de vie, liqueurs de Bordeaux assorties, 6 fromages de Gruyère, 800 damejeannes, 2 boucauts de ver. anglais &c. &c.

DUJOUET & RAULET.
16 mars—1 63, Conde—3

CIGARES—50,700 cigares de la Havane, en déchargement du brick Empressario, à vendre par
J. M. CABALLERO.
16 mars. 32, Vieille Levee.

CAFE Java vieux, en vertissement à entrepôt de
STETSON & AVERY.
16 mars 98, rue Gravier

ETOFFES de p y — 25e balles consistant en 6 coupons de Mérinos, 6 de Cashmere et 6 lindreys do 3/4 et 7/4, et en balle à 4 et 5/4 de Mérinos noir et à chemises ecrue et de différentes marques, à vendre par
STETSON & AVERY.
16 mars 98, rue Gravier

SUCRE DE LA HAVANE.—90 caisses sucre de la Havane blanc, en débarquement et à vendre par
JOHN, DAVIS & Co
16 mars 98, rue St neille.

CIDRE—50 caisses cidre de Champagne supérieur à vendre par
JOHN A. MERRITT,
16 mars 48, rue du Camp.

Par autorité.

(No. 61)
ACTE.

Annulant la charte de la congregation de l'Eglise Catholique de St. Paul dans la paroisse des Avoyelles.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale:

Que la charte de la congregation de l'Eglise Catholique de St. Paul des Avoyelles apparue de la neuf janvier mil huit cent vingt cinq, soit annulée de manière à autoriser les marguilliers de la dite congregation à aliéner ou à vendre la terre affectée par la dite charte à l'église mère appartenant à la dite congregation, contenant quatre vingt cinq arpens plus ou moins et à appliquer le montant de ladite vente à la construction d'une nouvelle église devant être batie à l'endroit ou près de l'endroit ou est maintenant si tué la vieille église; nonobstant toutes lois ou parties de lois à ce contraire.

(Signé) WM. DEBUYS.
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) J. H. LABORDE.
Président du Sénat.

Approuvé le 6 mars 841.
(Signé) A. B. ROMAN.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 61)
RESOLUTION.

Ayant pour le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale. Que le bureau des travaux publics, est requis de faire faire un examen du Bayou Carron, dans la paroisse de St. Martin et sa jonction avec le Dorlonac jusqu'à la limite de l'Etat, et que le dit bureau rapporte à la Legislature prochaine un rapport sur les obstacles qui empêchent la navigation sur les dits courans d'eau, accompagné de tables des dépenses probables nécessaires pour enlever lesdits obstacles. Le dit rapport devra être soumis à la prochaine session de la Legislature.

(Signé) WM DEBUYS.
Orateur de la Chambre des Representans.
(Signé) FELIX GARCIA.
Président du Senat

Approuvé le 6 mars 1841
(Signé) A. B. ROMAN.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

(No. 62)
ACTE.

Relatif aux chemins et levees dans les paroisses de l'Assomption et de Lafourche Interieure.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale, que l'Acte intitulé "Acte relatif aux chemins et levees" approuvé le sept février dix-huit cent vingt-huit, est amendé de manière à donner plein pouvoir aux juris de police des paroisses de l'Assomption et de Lafourche Interieure, de nommer un ou plusieurs inspecteurs des chemins et levees, pour un qu'il n'y en ait pas plus de deux pour chacune des premières susdites, et dont les pouvoirs et les devoirs seront les mêmes que ceux conférés et imposés respectivement et exclusivement aux dispositions de l'Acte auquel celui-ci est amendement, et seulement lesdits inspecteurs recevront pour leurs services une certaine compensation comme il est ci-après indiqué.

Section 2me. Il est de plus décrété &c. Que chacun des inspecteurs nommés en vertu de l'Acte, devra en entrant que d'entrer en fonctions et indépendamment du serment exigé par la vingt-deuxième section de l'acte dessus mentionné, donner un pur de police de la paroisse en cautionnement avec un ou plusieurs sécuritez pour la somme de mille piastres, et ce cautionnement garantira la fidèle exécution de ses devoirs comme inspecteur.

Section 3me. Il est de plus décrété, &c. Que le montant de la compensation qui doit être allouée par les Juris de police susdits aux inspecteurs ci-dessus mentionnés, sera de nommes pour chaque paroisse, n'excédera pas en tout la somme de quatre cents piastres pour chacune des paroisses susdites.

Section 4me. Il est de plus décrété &c. Que tous les procès et poursuites mentionnés dans l'Acte auquel celui-ci est amendement, pourront être intentés et prendre naissance dans la paroisse de St. Martin dont l'Assomption et de Lafourche Interieure seront inventés et jugés par le juris de police de la paroisse de l'habitation ou demeurant celui qui a été ou sera accusé d'avoir contrevenu aux dispositions de l'Acte susdit.

Section 5me. Il est de plus décrété &c. Que dans toutes les actions ou actions pour l'avenir dispositions susdites, concernant les chemins et levees et dans lesquelles l'Etat sera partie, le procureur de l'Etat de la paroisse dans laquelle l'action ou poursuite aura été ou sera intentée ou prise, sera tenu de donner au juris de police susdite assistance et protection en cas de besoin.

Section 6me. Il est de plus décrété &c. Que toutes les dispositions contraires à celles contenues dans la présente Acte sont et demeurent par le présent abrogées, et que cet Acte aura force de loi, aussitôt après sa publication dans la gazette de l'Etat.

(Signé) WM DEBUYS.
Orateur de la Chambre des Representans.
(Signé) FELIX GARCIA.
Président du Senat

Approuvé le 6 mars 1841
(Signé) A. B. ROMAN.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 63)
ACTE.

Relatif aux chemins et levees dans les paroisses de l'Assomption et de Lafourche Interieure.

Section 1re. Il est par le *Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale* décrété, que l'Acte intitulé "Acte relatif aux chemins et levees" approuvé le sept février dix-huit cent vingt-huit, est amendé de manière à donner plein pouvoir aux juris de police des paroisses de l'Assomption et de Lafourche Interieure, de nommer un ou plusieurs inspecteurs des chemins et levees, pour un qu'il n'y en ait pas plus de deux pour chacune des premières susdites, et dont les pouvoirs et les devoirs seront les mêmes que ceux conférés et imposés respectivement et exclusivement a